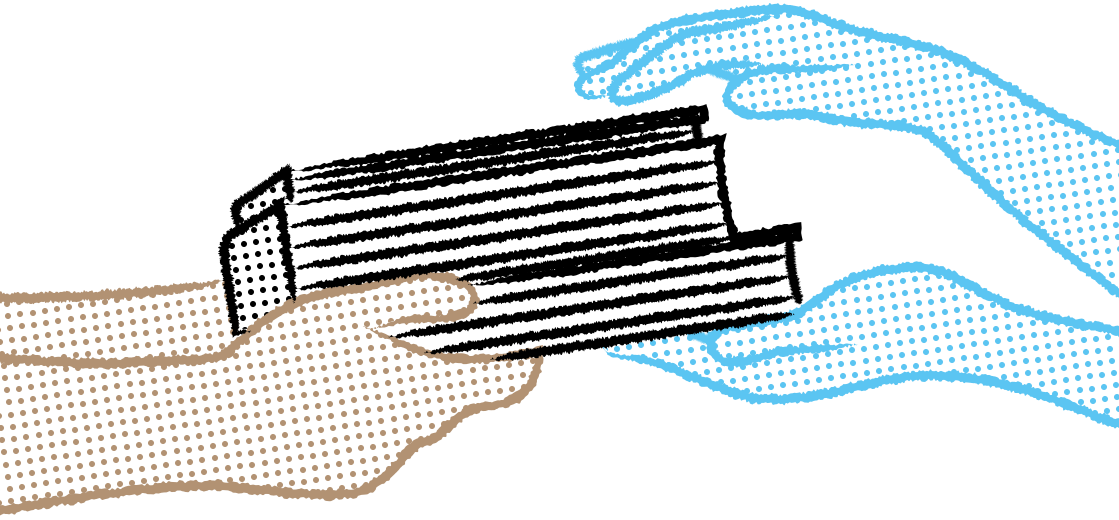
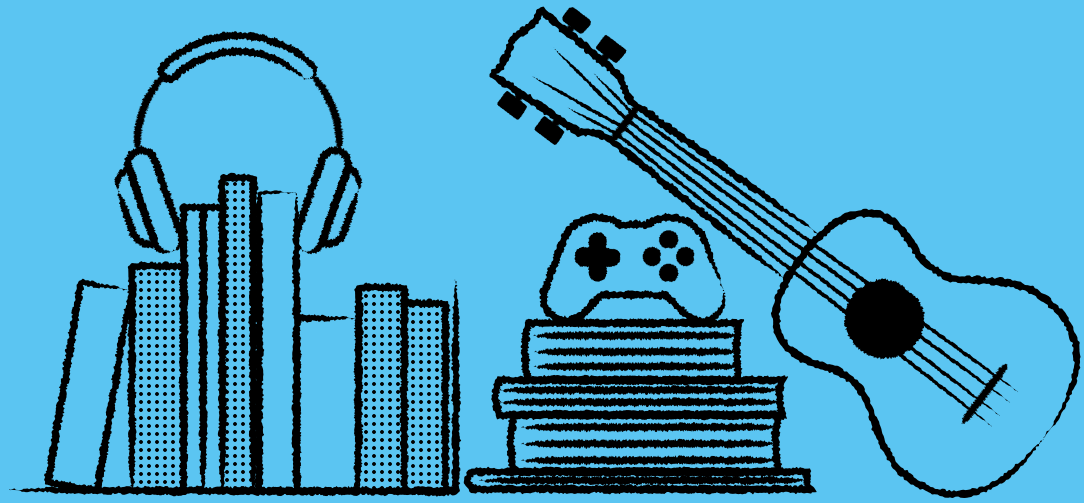
Devenir



auxiliaire de bibliothèque avec l'ABF

L’objectif de la formation ABF est d’acquérir les compétences nécessaires à tout professionnel de bibliothèque, immédiatement utilisables, ainsi qu'une connaissance globale des enjeux actuels de la lecture publique. Elle s’adresse aux personnes travaillant en bibliothèque ou en reconversion, sans critère de formation ou de diplôme, souhaitant ensuite postuler sur des postes de catégorie C ou équivalent.

Cette formation peut faciliter l’accès à un concours de catégorie C de la fonction publique et constituer la première étape d’un cursus professionnel. Elle n'est cependant pas une préparation aux concours.



Un parcours structuré et professionnalisant

La formation est organisée dans plusieurs sites régionaux chaque année de septembre à juin. Elle propose 200 heures de cours théoriques (hors vacances scolaires) ainsi qu'un stage pratique de 35 heures, soit une durée totale de 235 heures.

À cela s'ajoute un minimum de 10 heures hebdomadaires de mise en pratique, soit en tant que salarié, soit en tant que bénévole, au sein d'une bibliothèque.

Les cours théoriques ont lieu en présentiel, sauf cas exceptionnels. La plupart des sites régionaux organisent les cours théoriques les lundis hors vacances scolaires.

Ces regroupements en présentiel sont essentiels aux apprentissages et offrent l'opportunité de constituer un réseau professionnel dès la formation.

Un programme complet et opérationnel

La formation théorique et pratique s'organise autour de trois modules :

- **accueillir les publics en bibliothèque :** posture d'accueil, accueil des publics spécifiques, aménagements, orientation et sécurité, outils d'accueil, services en ligne et sur place, renseignements aux publics, gestion des espaces et des usages, accueil de groupes, actions culturelles ;
- **participer au circuit du document, de la veille à la médiation :** politique documentaire, connaissance de l'offre de contenus, outils de veille, sélection et circuit des documents, catalogage, indexation, gestion des collections, focus supports ;
- **connaître l'environnement professionnel :** droits et devoirs de l'agent public, contexte de travail et culture professionnelle, les types de bibliothèques, le fonctionnement d'un équipement, ainsi qu'un accompagnement à l'emploi des candidats et candidates.

À ces heures, s'ajoutent les temps dédiés à la méthodologie des épreuves et révisions ainsi que les épreuves.
La formation théorique est dispensée majoritairement par des bibliothécaires en poste et s'appuie sur des cours magistraux ainsi que sur des méthodologies favorisant l'apprentissage en petits groupes et en lien avec les situations professionnelles : cas et travaux pratiques, mises en situation, échanges entre apprenants et apprenantes liés aux observations de terrain dans leurs structures d'accueil, visites de bibliothèques. Des devoirs à la maison et des travaux personnels tout au long de l'année permettent à la personne formée et au responsable pédagogique de vérifier l'acquisition progressive des savoirs et savoir-faire.

L'expérience en milieu professionnel tout au long de l'année est accompagnée par un référent professionnel (professionnel en poste dans la structure) et permet, tout comme le stage pratique de 35 heures, de mettre en pratique les acquis théoriques en vue d'être opérationnel rapidement après la formation.

Prérequis et aptitudes nécessaires

Aucun diplôme n'est exigé. Cependant, la formation nécessite une bonne maîtrise de l'écrit et de bonnes compétences rédactionnelles. En effet, certains examens comportent une large part de rédactionnel, et le métier lui-même exige une bonne maîtrise de la langue et de l'écrit.

Pour les mêmes raisons, une maîtrise des outils informatiques de base est nécessaire, tant dans le cadre de la formation que dans les métiers des bibliothèques.

Enfin, une forte motivation pour le service public, une bonne culture générale et une curiosité d'esprit sont également nécessaires pour prétendre à cette formation.

À qui s'adresse la formation ?

La formation s'adresse :

- aux personnels de catégorie C des bibliothèques territoriales et de l'État ;
- aux personnels des bibliothèques des comités d'entreprise, d'hôpitaux, de centres pénitentiaires, de bibliothèques associatives ;
- aux bénévoles des bibliothèques souhaitant s'insérer professionnellement dans le métier ;
- aux personnels des centres de documentation de l'Éducation nationale ;
- aux personnes en reconversion professionnelle et en recherche d'emploi.

Où se déroule la formation ?

La formation est organisée chaque année dans plusieurs sites régionaux et territoires d'Outre-Mer.

Les cours sont dispensés au sein de médiathèques dotées de salles de travail équipées, ou dans les salles de formation de nos partenaires.

Comment candidater ?

Les candidatures se font auprès des sites de formation. Un seul site régional de formation peut être choisi pour le dépôt de sa candidature.

Les personnes souhaitant candidater doivent remplir un formulaire de candidature en ligne ouvert en février/mars, puis envoyer les pièces complémentaires au dossier auprès du site régional de formation.

Chaque candidature fait l'objet d'une présélection sur dossier puis d'une sélection sur entretien.

Un titre professionnel reconnu

La formation conduit au titre professionnel d'auxiliaire de bibliothèque de niveau 3, enregistré au RNCP auprès de France Compétences (RNCP40143).

Nous contacter

- Mail : info@abf.asso.fr
- Site : abf.asso.fr

Ne pas jeter sur la voie publique / Mars 2026 / Design : Studio des formes